

donné de les fréquenter, vois-les souvent, tu ne saurais mieux faire.

« Il y a cinq jours, mon ami, que je ne me suis pas déshabillée, que je suis couchée dans une église, sur la paille, et ce soir dans un grenier tout ouvert. Eh bien ! mon ami, je n'ai pas la moindre incommodité ; vois la bonté de Dieu, qui me donne des forces pour supporter ces misères. J'ai beaucoup de compagnons d'infortune, qui tous ont le même courage ; des vieillards, des infirmes, et personne ne se plaint, c'est admirable ! Adieu, mon ami, ne perds jamais de vue tes principes de religion, ne t'en écarter jamais.

« Reçois les embrassements de ta mère qui te donne sa bénédiction.

« Adieu, cher et malheureux enfant. Adieu, mon fils, je suis ta tendre mère (9). »

CHAMPCLOS-MAUBOU.

(9) Extrait des minutes de la Commission révolutionnaire déposées au greffe de la Cour royale de Lyon.

Ce jourd'hui trois germinal, an deuxième de la République française, une, indivisible et démocratique. Nous Jean-François Brechet, secrétaire-greffier de la Commission révolutionnaire établie à Commune-Affranchie par les représentants du peuple. En vertu du jugement de ladite Commission révolutionnaire en date de ce jour, et accompagné des citoyens Parenthon et Forest, officiers municipaux, nous sommes transportés sur la place de la Liberté à une heure d'après-midi, pour assister à l'exécution qui a été faite sur ladite place de la Liberté par l'exécuteur des mandements de justice, qui a sur le champ guillotiné Marie-Claire Champclos, femme Maubou, âgée de trente-six ans, rentière, native de Villefranche, département du Rhône, demeurant à Montbrison, département de la Loire, comme convaincue d'être contre-révolutionnaire.

Après laquelle exécution nous sommes retirés à l'heure d'une un